

Question écrite N° 3673

Plan de mobilité à l'Etat jurassien : a-t-on vraiment besoin de Securitas SA ? Christophe Schaffter (CS-POP)

Depuis plus d'une année (juin 2023), le Gouvernement jurassien a adopté un plan de mobilité concernant l'ensemble des magistrats, des membres de l'exécutif, des collaborateurs de l'administration et des enseignants du niveau secondaire 2.

Concrètement, des mesures de promotion des mobilités alternatives à la voiture ont été introduites à l'attention des collaborateurs concernés (par exemple réduction de 50% sur l'abonnement Vagabond par le biais du programme JobAbo ou encore versement d'une prime pour les détenteurs d'un abonnement général).

En parallèle, le stationnement est devenu payant sur le lieu de travail (40 francs par mois pour une place avec un macaron et 90 francs pour une place nominative), ce qui devait permettre de « financer lesdites mesures de promotion ».

Il faut signaler que les apprentis qui se rendent dans les divisions avec leur véhicule ne peuvent pas bénéficier d'un macaron et doivent pour l'instant payer leur stationnement à l'horodateur au tarif de huit francs par jour.

L'entreprise privée Securitas SA, basée à Lausanne, a visiblement été mandatée pour dénoncer au Ministère public les usagers sans macaron. Le billet glissé par l'agent Securitas sur le pare-brise de la voiture est très clair : une plainte va être déposée auprès du Ministère public à Porrentruy.

Les questions suivantes sont posées au Gouvernement :

- 1. Quel premier bilan peut-il tirer du plan mobilité 2023 d'un point de vue financier ? (macarons vendus et produits des horodateurs depuis 12 mois).
- 2. Combien de « constats d'infractions » ont été envoyés par les agents de Securitas SA pour amende et paiement au Ministère public depuis 12 mois ?
- 3. Combien d'amendes ont été notifiées par le Ministère public sur la base de ces constats d'infractions relevés par Securitas SA?
- 4. Quelle somme totale a été payée à ce jour par les usagers-contrevenants depuis juin 2023 pour infractions au plan de mobilité sur la base des constats d'infractions de Securitas SA?
- 5. Sur quelle base légale l'Etat a-t-il confié ce mandat à Securitas SA, soit celui de dénoncer au Ministère public les usagers en infraction ?
- 6. Ladite base légale, pour peu qu'elle existe, autorise-t-elle cette délégation de compétence ?
- 7. Comment se présente la facture de Securitas SA adressée à l'Etat jurassien ? (indemnités fixées au forfait, à l'heure, au nombre des cas dénoncés, par mois ?)
- 8. Quel montant a été payé par l'Etat à Securitas SA depuis juin 2023 pour remplir cette mission ?
- 9. Un autre moyen de dénoncer les contrevenants au plan mobilité a-t-il été étudié ? (par exemple permettre aux directions des écoles et responsables des bâtiments de gérer cette surveillance à l'interne, par l'intermédiaire des concierges, activité faisant partie de leur cahier des charges, et donc non rémunérée)

10. Enfin, est-il prévu de permettre aux apprentis et étudiants du secondaire 2 d'acquérir un macaron au prix de 40 francs par mois ?

Le Gouvernement est remercié pour ses réponses.

Christophe Schaffter (CS-POP)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 31 octobre 2024